

Les échafaudages tomberont dès 2018

BRUXELLES Le ministre responsable de la Régie des bâtiments s'engage

- ▶ Le député MR Gautier Calorme a interrogé Jan Jambon (N-VA) sur l'avancée du projet de rénovation du monument de la place Poelaert.
- ▶ Les façades seront rinnovées à partir de 2018.



Voici trente ans que le Palais de justice est couvert d'échafaudages. © PHOTO NEWS

C'est toujours le mode conditionnel qui domine, mais il semble bien que le Palais de justice de Bruxelles ait retrouvé un avenir. En Commission des finances et du budget au parlement fédéral ce mardi, le ministre Jan Jambon (N-VA), qui a la tutelle sur la Régie des bâtiments, a apporté des précisions relatives au calendrier de la rénovation de l'édifice, interrogé qu'il était par le jeune député MR Gautier Calorme (MR). Un calendrier plus précis, à ce stade, en ce qui concerne la rénovation des façades qu'à propos de l'intérieur du plus grand Palais de justice du monde. Et, bonne nouvelle : d'ici à... 2028 (tout de même !), l'immeuble pourrait avoir fait peau neuve.

A la mi-2016, a indiqué Jan Jambon, un marché pour la désignation d'un bureau d'étude « devrait » être publié. « Les études nécessaires à l'élaboration des clauses techniques et administratives et à l'obtention du

permis pourraient débiter dès la fin 2016 », a poursuivi le ministre. Et ensuite ? « Les études et les travaux de restauration se feront par phases et par façade », en commençant par la façade principale, place Poelaert.

« Lorsqu'une façade sera restaurée, l'échafaudage qui la recouvre sera démonté », a encore précisé

Jan Jambon. Les travaux « pourraient » démarrer en 2018 et « l'ensemble des études et des travaux devraient durer environ dix ans. »

Quant à l'intérieur du Palais, on n'en est pas encore au même stade. Gautier Calorme l'a rappelé au ministre : en novembre dernier, répondant à une première question parlementaire du député, Jan Jambon avait confirmé « que l'objectif général viserait, désormais, la réintégration progressive des fonctions de justice dans un cadre sécurisé et rénové » (*Le Soir* du 20/11/15). Pour rappel, la location de bureaux pour les services de la justice autour du Palais représenté

27080276

HISTOIRE

Une lente dégradation

C'est en 1980 qu'a commencé la restauration du Palais de justice de Bruxelles. Il y a si longtemps qu'on ne sait plus à qui appartiennent les échafaudages dressés à l'époque. Depuis la fin des années 1990, plusieurs services ont été démenagés dans des immeubles alentours, et l'entretien du monument n'a plus été jugé prioritaire. Il n'a été classé par la Région bruxelloise qu'en 2001.

Le Fonds mondial pour les monuments, à New York, a placé le Palais de justice sur sa liste des cinquante monuments les plus menacés en 2016. La Fondation Terra Nova, à Paris, vient de faire de même, et l'a même classé dans les quatorze monuments les plus menacés de la planète.

P.V.
d'audiencia », a fait observer Jan Jambon.

Quant aux surfaces environnant le Palais de justice, le ministre aimerait voir disparaître, à long terme, la totalité du parking extérieur qui jouxte le bâtiment, « parce qu'il y a suffisamment de places dans le parking souterrain Poelaert », a-t-il estimé. Jan Jambon imagine un aménagement des abords du palais « en apportant des améliorations qualitatives », mais il faudra pour cela, notamment, « trouver un accord avec la Ville de Bruxelles concernant les limites de propriété entre l'Etat et la Ville ».



Gautier Calorme, député MR.

© DR

De toute façon, selon le ministre, il ne sera pas possible, de rapatrier totalement les fonctions de justice dans le palais : « Le programme de besoins de tous les services de justice est trop important par rapport à la

« Il y a suffisamment de places dans le parking souterrain Poelaert »

JAN JAMBON

surface disponible. » Car bien que vaste (45.000 m² dans son seul socle, rappelle Gautier Calorme), le paquebot de la place Poelaert comporte de très nombreux couloirs. « La salle des pas perdus à elle seule compte 3.600 m². Il y a beaucoup d'étages en sous-sol, sans lumière du jour, où on ne peut prévoir des espaces de bureaux ou des salles

Gautier Calorme est bien décidé à ne pas laisser retomber le soufflé. Il annonce déjà son intention d'interroger rapidement le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), sur l'avancement de l'état des lieux du Palais de justice qu'est chargé de dresser le SPF Justice, et conserve dans sa besace une série de propositions à mettre sur la table pour faire vivre le palais. Pourquoi, par exemple, ne pas rapatrier dans le socle du monument les documents du Tribunal de commerce, actuellement archivés dans un bâtiment loué à Forest, inter-

PIERRE VASSART